

Décision n°2024-12-Attributif

Relative à l'aide financière attribuée à l'AS AMU _ course ALGERNON

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,
- Vu** l'avis émis par la commission *ad hoc* CVEC en date du 27 septembre 2024,

Considérant le caractère favorable émis par la commission *ad hoc* CVEC en date du 27 septembre 2024,

Considérant que les projets de l'Association Sportive Universitaire d'Aix-Marseille Université (AS AMU) sont de nature à dynamiser et améliorer la vie étudiante, notamment l'organisation de l'évènement de la 40^{ème} édition de la course d'ALGERNON,

Considérant que cet évènement met en avant l'accueil des sportifs valides ou en situation de handicap dans une même épreuve, valorisant l'entraide et l'esprit d'équipe,

Considérant que la pratique des activités physiques et sportives au sein de l'Université constitue une obligation légale,

Considérant enfin que la vie étudiante constitue l'une des missions de l'université,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé la participation d'Aix-Marseille Université à l'Association Sportive Universitaire d'Aix-Marseille Université (AS AMU) au titre de sa contribution dans le cadre du projet de la Course d'ALGERNON pour un montant de 8 700€ (huit mille sept cents euros).

Article 2

Ce montant est prélevé sur le centre financier : 9000ADGO.

Il est affecté sur la ligne budgétaire de la gouvernance sur l'éOTP : CVEAP00F/ADGO/AM24TVZ002 dédié à la CVEC.

Article 3

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 9 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

A handwritten signature in blue ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Aix Marseille Université" around the perimeter and "amU" in the center.

Publiée le : **12 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **12 DEC. 2024**